

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales indique :

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au Budget Primitif et celle annexée au Compte Administratif, conformément à l'article L 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*

## **INTRODUCTION**

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes enregistrées au cours de l'année 2022. L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, l'ordonnateur :

- ✓ Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes
- ✓ Présente les résultats comptables de l'exercice
- ✓ Soumet le Compte Administratif, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice
- ✓ Transmet le Compte Administratif au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation

Le Compte Administratif, tout comme le Budget Primitif, présente deux sections : Fonctionnement et Investissement.

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

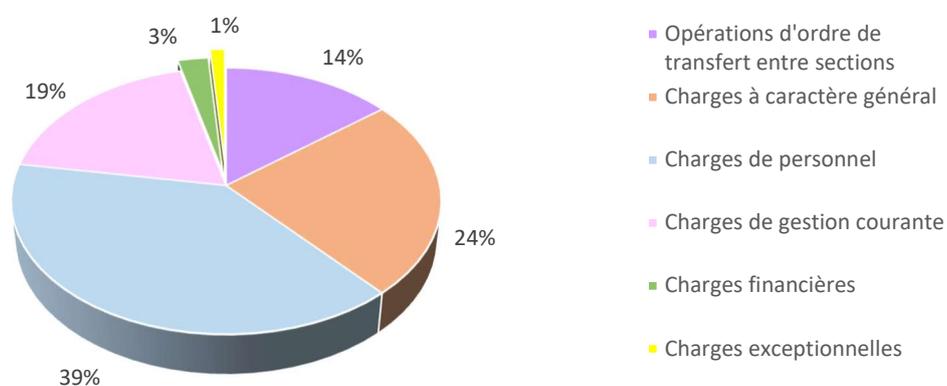
**Généralités** : Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### Les principales dépenses et recettes de la section :

Les dépenses de fonctionnement regroupent principalement les frais de rémunération du personnel communal, l'entretien et les consommations d'énergie des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les contributions obligatoires aux organismes, les participations aux familles et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022 sont les suivantes :

Chapitre	Crédits ouverts	Crédits consommés
023 Virement à la section d'investissement	2 919 705,27	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 511 433,44	1 511 093,75
011 Charges à caractère général	3 235 000,00	2 544 193,13
012 Charges de personnel	4 180 000,00	4 140 166,40
014 Atténuations de produits	17 994,73	0,00
022 Dépenses imprévues	180 000,00	
65 Charges de gestion courante	2 188 900,00	1 956 548,98
66 Charges financières	275 000,00	274 060,75
67 Charges exceptionnelles	204 000,00	131 957,53
<b>TOTAL</b>	<b>14 712 033,44</b>	<b>10 558 020,54</b>

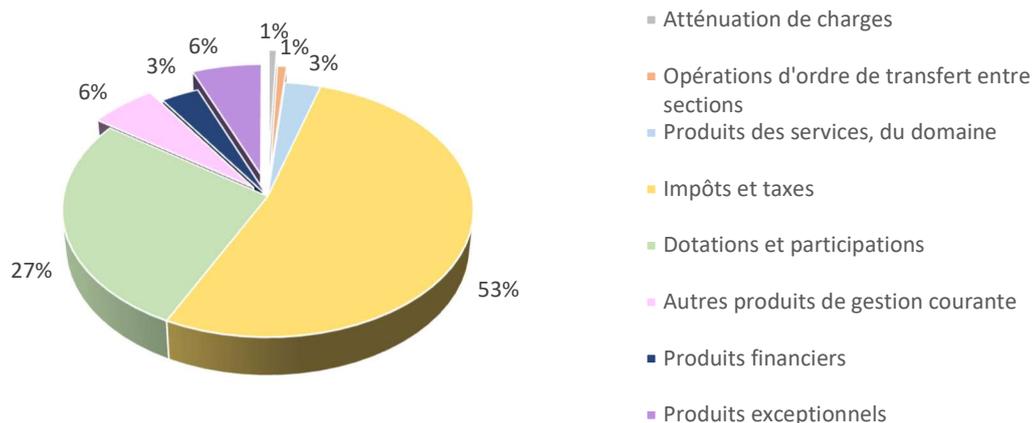


Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, inscriptions à la médiathèque...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les principaux types de recettes pour une commune sont :

- La fiscalité, sans augmentation des taux en 2022 : Taxe d'Habitation : 23,10 % - Taxe sur le Foncier Bâti : 29.83 % - Taxe sur le Foncier Non Bâti : 106,43 %
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population
- Le résultat cumulé des exercices antérieurs

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2022 sont les suivantes :

Chapitre	Crédits ouverts	Crédits consommés
002 Résultat de fonctionnement reporté	4 967 417,43	
013 Atténuation de charges	30 000,00	78 608,42
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 733,44	93 657,28
70 Produits des services, du domaine	300 000,00	362 574,97
73 Impôts et taxes	5 079 000,00	6 140 472,77
74 Dotations et participations	2 608 000,00	3 180 973,71
75 Autres produits de gestion courante	604 000,00	676 758,92
76 Produits financiers	385 000,00	385 917,61
77 Produits exceptionnels	607 882,57	712 551,05
<b>TOTAL</b>	<b>14 712 033,44</b>	<b>11 631 514,73</b>



### Résultat de fonctionnement 2022

L'exercice 2022 présente un excédent de fonctionnement s'élevant à 1 073 494,19 €.

Le résultat de fonctionnement cumulé (résultat de l'exercice 2022 + résultat reporté de 2021) s'établit à 6 040 911.62 €.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

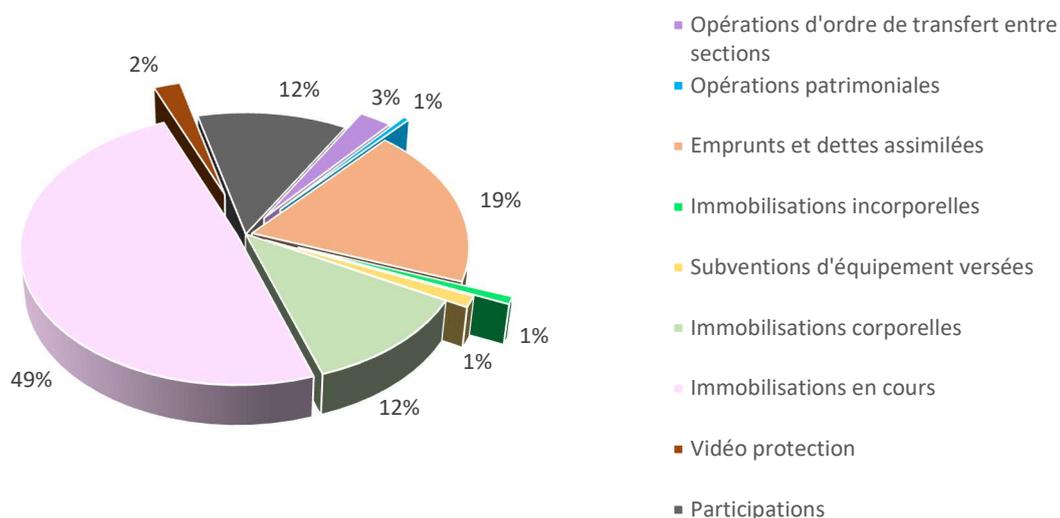
**Généralités** : Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

### Les principales dépenses et recettes de la section :

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité : achat de matériels durables (mobilier, informatique, véhicules, biens immobiliers...), construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés, remboursement en capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 sont présentées ci-dessous :

Chapitre	Crédits ouverts	Crédits consommés
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 733,44	93 657,28
041 Opérations patrimoniales	18 000,00	18 000,00
13 Subventions d'investissement	13 000,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	690 000,00	663 786,14
20 Immobilisations incorporelles	128 818,00	29 873,97
204 Subventions d'équipement versées	45 565,00	45 565,00
21 Immobilisations corporelles	1 184 983,94	413 321,72
23 Immobilisations en cours	2 633 225,23	1 700 645,95
153 Vidéo protection	157 207,83	77 463,06
26 Participations	425 000,00	425 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 426 533,44</b>	<b>3 467 313,12</b>



Outre les emprunts, les participations et les opérations d'ordre, les principales dépenses d'investissement réalisées en 2022 sont :

- Acquisitions :
  - Logiciel de gestion financière
  - Véhicules
  - Ecrans interactifs destinés aux écoles primaires
  - Colombarium
  - Jeux et agrès au Fond St Martin
  
- Travaux :
  - Aménagement de l'Espace Santé Petit Moulin
  - Toiture de l'Espace Culturel
  - Branchement des bâtiments au réseau de chaleur
  - Aménagement du chemin de Ramonville
  - Réhabilitation des sanitaires du Gymnase de Villers
  - Eclairage public : passage aux LED de diverses rues
  - Reprise de l'étanchéité du déversoir de l'étang au Fond St Martin

Les « restes à réaliser », pour un montant total de 596 448,34 €, représentent les dépenses engagées juridiquement en 2022 par des actes administratifs (bons de commande, marchés publics, conventions...) et comptablement, mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice qui vient de s'achever.

Les restes à réaliser sont pris en compte pour le calcul du solde du Compte Administratif et sont repris, pour un montant identique, dans le budget suivant. Les crédits correspondants seront reportés sur le budget 2023.

Ces dépenses, qui seront mandatées en 2023, concernent notamment le solde des travaux ou acquisitions suivants :

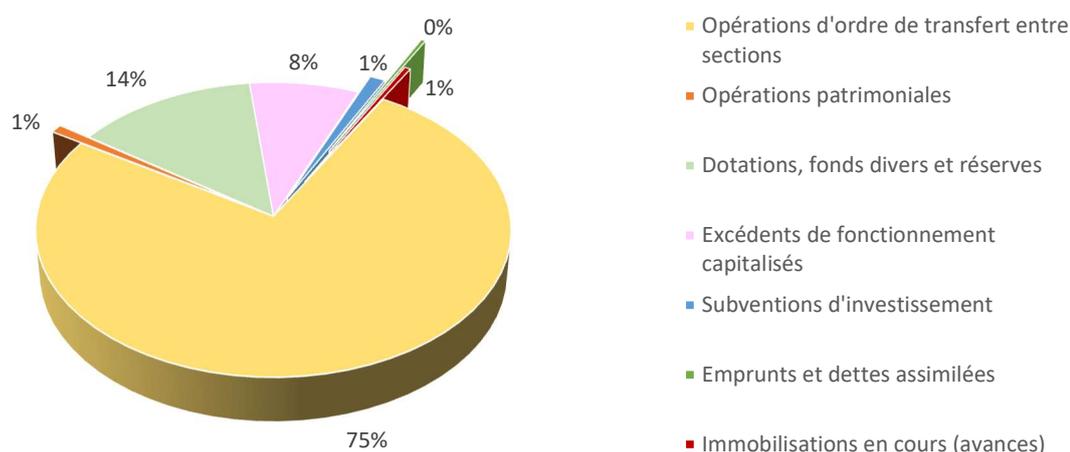
- Acquisition de matériel informatique et technique
- Modification PLU
- Extension de la vidéo-protection
- Travaux au cimetière incluant des nouveaux caveaux
- Eclairage public : passage aux LED de diverses rues
- Acquisition de mobilier urbain

#### Les recettes d'investissement englobent :

- Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée - FCTVA
- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement)
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public)
- Les emprunts et dettes assimilées (cautions)

Les recettes d'investissement de l'exercice 2022 sont présentées ci-dessous :

Chapitre	Crédits ouverts	Crédits consommés
021 Virement de la section de fonctionnement	2 919 705,27	
001 Solde d'investissement reporté	518 335,45	
024 Cessions	-6 500,00	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 511 433,44	1 511 093,75
041 Opérations patrimoniales	18 000,00	18 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	260 000,00	271 691,11
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	162 559,28	162 559,28
13 Subventions d'investissement	13 000,00	23 270,00
16 Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	7 200,00
23 Immobilisations en cours (avances)	0,00	9 159,75
<b>TOTAL</b>	<b>5 426 533,44</b>	<b>2 002 973,89</b>



La ligne « excédents de fonctionnement capitalisés » : Chaque année, dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire, il convient de déterminer la part de l'excédent à affecter à la section d'investissement. Le résultat de la section de fonctionnement étant, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.14 affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, il a été décidé, lors du vote de l'affectation du résultat de l'exercice 2021, d'inscrire au budget 2022 la somme de 162 559.28 € en recettes au compte « Excédents de fonctionnement capitalisés ». Cette écriture a été réalisée dans le courant de l'exercice 2022.

A la fin de l'année 2022, il n'y a aucune recette d'investissement en « restes à réaliser ».

## Résultat d'investissement 2022

L'exercice 2022 présente un déficit d'investissement de 1 464 339,23 €.

Le résultat d'investissement cumulé (résultat de l'exercice 2022 + résultat reporté de 2021) s'établit à : - 946 003.78 €.

De plus, le solde des « restes à réaliser » s'élevant à -596 448,34 €, il faudra inscrire l'affectation complémentaire en réserve obligatoire, au compte 1068, à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement pour le montant de 1 542 452,12 €.

### III. CONCLUSION :

Le résultat global de l'exercice 2022 est arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement	:	6 040 911,62 €
Résultat d'investissement	:	- 946 003.78 €
Solde des restes à réaliser	:	<u>- 596 448,34 €</u>
		<b>4 498 459,50 €</b>

Ce résultat, qui découle des efforts budgétaires réalisés chaque année, met en évidence notre volonté d'optimiser les dépenses et les recettes afin de conserver les marges de manœuvre nous permettant de tenir nos engagements.

Toutefois, après les chocs de 2022 – guerre en Ukraine, crise énergétique inédite, très forte hausse des prix des matières premières – le monde pourrait se préparer à entrer en récession.

Chacun constate l'inflation record dans sa vie quotidienne et les collectivités locales ne mesurent pas précisément l'impact budgétaire de ces bouleversements économiques qui s'installeront sans doute dans la durée.

Aussi, dans ce contexte d'incertitudes, nous devons rester prudents et vigilants, et poursuivre nos efforts afin de pérenniser notre bonne santé financière.